DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE
CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 03 AOUT 2026

AFFAIRE N°2026-025-CDE : MODIFICATION DE LA CREATION DE 80 POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET - DELIBERATION 2026-017-CDE

La 1ère convocation du Conseil d'Administration avait été faite le 23 juillet 2026 et la 2ème le 30 juillet 2026 Le nombre des membres en exercice : 12 Présents : 4 Absents : 8 Représentés : 2 Total des Votes : 6 La Présidente, Sidoleine PAPAYA	L'an deux mille vingt-six, le trois août, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PAPAYA Marie Sidoleine, Présidente à la Caisse des Ecoles. Présents : Sophie TECHER – Séverine HOAREAU – Cynthia LALLEMAND – Cathrine RAMIN Absents : Joël CORSEAUX– Lindsay BETON – Gilles GABOU– Magali NAVARRO – Nicaise GONOT– Pascale NABA - Sidoleine PAPAYA Représentés : Emilie GAZE a donné pouvoir à Séverine HOAREAU - Sidoleine PAPAYA a donné pouvoir à Sophie TECHER. Secrétaire de séance : Séverine HOAREAU

S'AGISSANT DE LA SECONDE SEANCE, LE QUORUM N'EST PAS REQUIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260803-2026-025-CDE-DE
Date de télétransmission : 04/08/2026
Date de réception préfecture : 04/08/2026

Publier le 05/08/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Que lors du dernier conseil d'administration du 02 juillet 2026, 80 postes permanents à temps non complet ont été créé sur la base de 21 heures.

La Présidente propose de modifier la délibération n°02026-017/CDE pour les heures comme suit :
- 67 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (18/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles.
- 03 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (24/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles
- 10 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (20/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles

Les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu les articles L. 313-1 et L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir aux emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

Après avoir échangé et délibéré, à l'unanimité (06 voix pour et 0 contre)

- **Autorise** la modification des heures mentionnées dans la précédente délibération :
 - 67 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (18/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles ;
 - 03 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (24/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles ;
 - 10 adjoints techniques principal de 2ème classe à temps non complet (20/35) pour effectuer des missions d'agent technique polyvalent : entretien, surveillance, agent de restaurant scolaire, agent d'entretien des espaces verts dans les écoles.
- **Autorise** la Présidente ou la vice-présidente à procéder au recrutement des agents affectés aux postes.
- **Autorise** la mise à jour du tableau des effectifs et l'inscription des crédits nécessaires au budget.
- **Autorise** la Présidente ou la vice-présidente à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de la légalité.

.....

Pour copie conforme,
Secrétaire de Séance

Séverine HOAREAU

La Présidente,

MAIRIE DE SALAZIE
Caisse des Ecoles

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260803-2026-025-CDE-DE
Date de télétransmission : 04/08/2026
Date de réception préfecture : 04/08/2026